



BUBRY



Voirie



Associations



Histoire locale



Aménagement

URGENCES

POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 56 15
CENTRE ANTI-POISON DE RENNES
02 99 59 22 22

SANTÉ

Médecins généralistes

Dr ROBIN J.
6 place Saint-Antoine 02 97 51 70 21

Dr THOMAS G.
6 rue de la Libération 02 97 51 70 56

Pharmaciens

BRÉDÉKA L. – NIGNOL M.L.
21 rue des Tilleuls 02 97 51 70 37

Infirmiers

RHDANEA. – MARCHESSEAU G.
POTMORE T. – LE MANCQS.
6 place Saint-Antoine 02 97 51 31 93

BARTHÉLÉMY M. – LE FUR F. – LE RUYET A.
LETALLEC B. – DANIGO J.C.
4 rue de la Libération 02 97 51 72 70

RIVALAN V. – EVRARD A.
2 rue du Dr Troudet 02 97 27 03 37

Masseurs - Kinésithérapeutes

CHAUVIN F. – GIRARD M.
3 rue du Dr Troudet 02 97 51 70 53

Orthophoniste

RANC L.
5 place F. d'Esperey 09 73 60 65 98

Ambulanciers

AMBULANCES URGENCE 56
LE SAUSSE M. – KERJOUAN O.
16, rue de la République 02 97 51 76 98

BUBRY-AMBULANCES
COLLIN C.
Kerscaven 02 97 51 33 50

Taxis conventionnés

TAXI JAN 06 65 07 74 82
02 97 08 23 16

AMBULANCES URGENCE 56
LE SAUSSE M. – KERJOUAN O.
16, rue de la République 02 97 51 76 98

BUBRY-AMBULANCES
COLLIN C.
Kerscaven 02 97 51 33 50

Vétérinaires

FAVENNEC Y. – SOUBIES S.
Place F. d'Esperey 02 97 51 70 26

Correspondants de presse

Le Télégramme

PERRET E. 06 09 02 45 74

Ouest-France

LE PIMPEC P. 07 51 65 22 91
patricia.lepimpec@outlook.com

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie

Du lundi au vendredi :
9h - 12h / 14h - 17h

Le samedi :
9h à 12h (sauf en juillet et août)
Tél. : 02 97 51 70 07
Courriel : mairie.bubry@gmail.com
Site : www.bubry.fr

Médiathèque

Horaires des permanences
Périodes scolaires :

Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Samedi : 10h - 12h30 / 14h - 16h

Périodes de vacances scolaires :

Mardi et jeudi : 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h
Samedi : 10h - 12h30
Tél. : 02 97 51 76 41
Courriel : mediatheque.bubry@gmail.com
Site : www.bubry.fr
rubrique : Culture Loisirs Tourisme,
page : Médiathèque municipale

Centre Communal d'Action Sociale

Kerscaven
Tél. : 02 97 51 71 86

PERMANENCES

Assistante sociale

Sur rendez-vous le mercredi matin
Tél. : 02 97 69 53 25

Mutualité Sociale Agricole

S'adresser à Mme LE GOYET
Tél. : 02 97 46 52 73

Mission Locale

La Mission Locale a pour but
d'aider les jeunes de 16 à 26 ans
à la recherche d'une formation ou
d'un emploi.

Sur rendez-vous
Tél. : 02 97 21 42 05

Conseillers départementaux

Jean-Rémy KERVARREC
Sur rendez-vous
Tél. : 06 32 67 86 07
Françoise BALLESTER
Sur rendez-vous
Tél. : 02 97 02 96 96 / 06 61 98 53 79

Député

Jean-Michel JACQUES
2, quai du Pont-Neuf
56700 Hennebont

F.N.A.T.H.

Le 2^{ème} jeudi de chaque mois,
de 9h à 9h45 à la Mairie.

MARCHÉS DE BUBRY

Marché municipal

Centre bourg de Bubry,
2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, le matin.

Marché alimentaire (producteurs locaux)

Place de l'Eglise,
Mercredi matin à partir de 9h00.

Marché de producteurs locaux

Parking de la crêperie Ar Vadelen
(route de Plouay),
Vendredi à partir de 18h30.

Poissonnier

Place Franchet d'Esperey,
Mardi matin à partir de 10h30.

Ostréiculteurs

Place Franchet d'Esperey,
Samedi et dimanche, le matin.

DÉCHÈTERIE

Du 1er avril au 31 octobre

Mardi : 9h - 12h / 14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Du 2 novembre au 31 mars

Mardi : 9h - 12h / 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Carte d'identité

Depuis le 1er décembre 2016, la demande est à faire
dans les mairies agréées (ex. : Plouay, Hennebont,
Guémené-sur-Scorff, Baud, etc.). Avant tout
déplacement, prenez rendez-vous auprès des services
de la commune de votre choix et vérifiez en mairie
de Bubry si vous disposez bien de toutes les pièces
nécessaires.

Les cartes nationales d'identité émises depuis le 1er
janvier 2004 sont valables 15 ans pour les personnes
majeures.

Pièces à fournir :

- Pour une première demande :
 - 1 photographie (fond clair, visage droit et centré,
sans expression, sans lunettes),
 - 1 justificatif de domicile original (ex. : facture
d'électricité + 1 attestation pour les personnes
hébergées ou les enfants majeurs),
 - 1 copie d'extrait d'acte de naissance (à demander
à la mairie du lieu de naissance).

Pour un renouvellement, apporter les mêmes pièces
mais la copie de l'acte de naissance n'est pas
nécessaire si vous pouvez fournir une carte d'identité
ou un passeport périmé depuis moins de 2 ans.

En cas de perte de votre carte, fournir :

- les mêmes pièces que pour une première demande,
- 1 timbre fiscal à 25 €,
- 1 déclaration de perte (établie en mairie).

Fiches d'état civil

Les fiches familiales sont remplacées par des
photocopies du livret de famille ; les fiches individuelles
sont remplacées par une photocopie recto verso de
la carte d'identité ou des pages correspondantes du
livret de famille ou par un extrait d'acte de naissance.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale se fait jusqu'au 31
décembre pour pouvoir voter à partir du 1er mars
de l'année suivante. Pour effectuer cette inscription,
présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et
un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur dix-huitième anniversaire
sont normalement inscrits d'office sur proposition de
l'INSEE.

Passeport biométrique

La demande est à faire dans les mairies agréées
(ex. : Plouay, Guémené-sur-Scorff, Hennebont, Baud,
etc.). Prendre rendez-vous avant de se déplacer.

Pièces à fournir :

- 1 timbre fiscal à 86 € pour les adultes, 42 € pour les
mineurs de 15 à 18 ans et 17 € pour les jeunes de moins
de 15 ans,
- 2 photos d'identité récentes et identiques,
livret de famille,
- extrait de filiation ou copie d'acte de naissance (à
demander à la mairie du lieu de naissance),
- 1 document avec photographie délivré par un
organisme officiel (carte d'identité, permis de
conduire, carte d'étudiant,...),
- ancien passeport ou déclaration de perte ou de vol
(si renouvellement),
- justificatif original de domicile récent.

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans
pour les mineurs.

Présence obligatoire de la personne concernée,
majeure ou mineure. Prise d'empreinte à partir de
l'âge de six ans.

Service National : recensement

A la date anniversaire de ses 16 ans et 3 mois, tout
jeune Français doit se présenter à la mairie de son
domicile muni d'une pièce d'identité et de son livret
de famille afin de se faire recenser. La mairie lui remet
alors une attestation de recensement valable pour les
concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité
publique (ex. : le permis de conduire).

Autorisations de sorties du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, pour voyager à l'étranger
sans ses parents, un enfant mineur doit présenter une
carte d'identité ou un passeport, ainsi qu'un formulaire
d'autorisation de sortie du territoire rempli et signé
par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
et la photocopie d'une pièce d'identité du parent
signataire (carte d'identité ou passeport en cours de
validité).

Le formulaire CERFA d'autorisation de sortie du territoire
est téléchargeable en ligne sur le site service-public.fr.
Des exemplaires sont disponibles en mairie.

SOMMAIRE

1	Couverture
2	Renseignements
3	Mot du Maire
4	Voirie - Travaux
5	Travaux
6	Tarifs 2018 - Participations aux écoles
7 - 8	Informations
9	Environnement
10	Maison de santé
11	Nouvelles activités économiques
12	Enfance - Jeunesse
13	Médiathèque
14 - 15	Résidence Louis Honorati CCAS
16	Hor pajenn e breton
17	Notre petite histoire
18 - 19 20 - 21	Gazette du Brandifroust
22	État civil
23	Agenda 2018
24	Les Classes 7



Mesdames, messieurs, chers amis,

J'espère tout d'abord que depuis la parution du dernier bulletin municipal chacun d'entre vous a pu profiter de la période estivale pour prendre quelques vacances, vivre des moments conviviaux en famille ou avec des amis et "recharger" ses batteries.

Septembre et octobre sont les mois de rentrée scolaire, de reprise des activités professionnelles et de changement de saison. Comme vous avez pu le lire ou l'entendre, le Gouvernement a décidé de revenir sur la réforme des rythmes scolaires en autorisant le retour à la semaine de quatre jours. Si les

différentes opinions peuvent s'entendre, il n'en demeure pas moins que l'intérêt de l'enfant, notamment en matière d'apprentissages, doit avant tout être recherché. Une enquête sera lancée début 2018 afin de prendre une décision pour la rentrée prochaine.

Je suis inquiet pour l'avenir car certaines annonces politiques sont des plus préoccupantes pour nos communes. Comment pouvoir faire face à de nouvelles pertes de ressources avec la disparition du revenu de la taxe d'habitation sans que nos projets d'investissements soient impactés ? Les sources d'économie sont de plus en plus limitées. Force est de constater qu'on demande toujours aux collectivités locales de faire l'essentiel des efforts budgétaires, il va bien falloir qu'un jour ils soient partagés à tous les niveaux. Malgré cela nous continuons à investir et les travaux ont été encore importants sur notre commune (voirie, école La Feuillaison, presbytère).

Les travaux de Saint-Yves vont pouvoir débuter prochainement. Les deux réunions publiques qui se sont déroulées en mars et en décembre 2017 ont été riches en échanges. Nous vous remercions pour votre participation et vous assurons que le maximum sera fait pour intégrer vos remarques dans l'action communale qui est menée.

Le projet d'aménagement du futur lotissement de la rue de Pont-Castel va débuter avant l'été.

À l'EPHAD une nouvelle directrice, Françoise Rivalin, a pris ses fonctions suite au départ d'Isabelle Garangé.

Pour remédier aux problèmes de coupures d'électricité récurrents survenant sur le réseau électrique lors des tempêtes, ENEDIS a enfoui la ligne afin de contourner la forêt de Coët-Diquel. On peut enfin espérer ne plus avoir de coupures sur ce secteur.

Au niveau de l'agglomération, la mise en place d'une nouvelle ligne de bus Bubry-Plouay depuis la rentrée scolaire permet de gagner vingt minutes sur le trajet Bubry-Lorient et nous vous encourageons vivement à l'utiliser. L'autre sujet qui fait débat actuellement concerne le transfert de la compétence eaux pluviales qui est imposée par la loi NOTRE et que l'agglomération doit exercer à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'ensemble des élus et des employés communaux se joint à moi pour vous souhaiter tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle année.

Bonne lecture !

Roger THOMAZO

Crédit photographique et rédaction

Élus : R. THOMAZO, N. GUILLEMOT, M.A. LE GAL, J.C. MICHARD, A. LE GUYADER-GRANDVALET, J. LOTHORÉ, G. LE MESTRÉALLAN, V. NIGNOL, A.C. ORDRONNEAU, G. PÉRICO, E. ROMIEUX.

Contributeurs : Y. LE CARRER, POAR AR 'LEUR !, A.M. NICOL, N. AR GAL, M.A. QUIDU, S. LE BELLER, LORIENT AGGLOMÉRATION, SYNDICAT DE LA VALLÉE DU BLAVET, C. LE PORHO, G. FAUC, P. LE PIMPEC, V. RIVALAN, M. LE BRUSTIEC, E. PERRET LE TÉLÉGRAMME, EVENO PHOTO BAUD, C. LE SCOUARNEC.

Personnel communal : B. LE CLAINCHE, N. GUYOMARD, C. COLLIN, L. BANSARD, E. ACOSTA, E. DUCHER.

TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017

Enrobé :

- route de Coscodo (4,6 km).

Tricouche :

- route de Vieux-château,
- Coët-Diquel,
- Moulin du Duc.

Le marquage va être réalisé dans la foulée.

Coût total : 217 000 € HT.

TRAVAUX À VENIR

L'aménagement de la rue de Poulna a été reporté au début de l'année 2018, Lorient Agglo devant changer la canalisation d'eau avant le démarrage des travaux de voirie.



La réception des travaux de la route de Coscodo a eu lieu le 6 décembre.

TRAVAUX

ÉCOLE LA FEUILLAISSON

- réalisation d'une chaufferie avec installation d'une chaudière à condensation,
- réhabilitation du préau fermé en gymnase.

Le coût total de ces aménagements s'est élevé à 75 026 € HT.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de l'Etat de 19 919 € au titre de la DETR, et d'une subvention du Département de 18 444 €.



Le nouveau gymnase est très apprécié par les écoliers et leurs enseignants !

Des vidéoprojecteurs interactifs (VPI) ont été installés dans les classes élémentaires des écoles publiques : deux à l'école La Feuillaissou et un à l'école Teir Dervenn. Ils sont opérationnels depuis la rentrée.

L'installation de ces VPI qui a coûté 7 563 €, a été soutenue par M. Le Scouarnec, au titre de sa réserve parlementaire, à hauteur de 3 000 €.



PRESBYTÈRE

Le bâtiment qui était inoccupé depuis le départ de l'Abbé Robert Prévost en août 2015 a bénéficié de travaux de rénovation au niveau du rez-de-chaussée.

Le logement devenu vétuste a été repensé et réaménagé et une salle de réunion a été créée. Ils ont été mis à la disposition du Père Bruno Bellec qui est arrivé à Bubry en décembre 2015.

Nature des travaux effectués :

- réalisation d'une chaufferie avec installation d'une chaudière à condensation,
- changement des huisseries,
- réfection des réseaux d'électricité, de plomberie et d'évacuations,
- aménagements intérieurs.

Pour ces travaux d'un montant de 88 212 €, la Commune a reçu une subvention de 20 325 € de la part du Département.



Le presbytère a été inauguré le 29 novembre.



Le Syndicat Départemental d'Electrification du Morbihan a mené une campagne de rénovation de l'éclairage public. Ainsi la commune a fait remplacer les cinquante-sept lanternes à « ballons fluorescents » sur poteaux béton par des lanternes à LED dans le bourg de Bubry et à Saint-Yves. Le nouveau système présente l'avantage d'être moins énergivore et de diffuser une lumière très efficace.

Subventionné à 60% par le SDEM, le reste à charge de ce programme de rénovation sera de 12 654 € pour la commune.

Les chauffages radiants de l'église de Bubry ont été remis en état. Le chauffage sera désormais performant lors des offices.



Pour remédier aux problèmes de coupures d'électricité survenant lors des tempêtes sur le réseau électrique dans le secteur sud-ouest de BUBRY, ENEDIS, après avoir étudié les solutions possibles, a enfoui la ligne de part et d'autre du massif forestier de Coët-Diquel, sur les routes de Plouay et de Kerboharme. L'ancienne ligne sera déposée par la suite.

Il ne devrait enfin plus y avoir de coupures sur ce secteur.



Pour répondre aux normes en vigueur concernant les paratonnerres, des travaux ont été effectués courant décembre sur le clocher de l'église de Bubry : la mise à la terre de l'installation a été renforcée et l'aiguille du parafoudre a été changée (opération spectaculaire réalisée par des professionnels des travaux en hauteur).



Dans le cadre régional de la loi sur l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires (Loi Labbé), la commune a acquis une balayeuse tractée. Un nettoyage régulier des rues limitera la pousse des adventices. L'achat de cet outil a été subventionné par la région.

TARIFS MUNICIPAUX

PARTICIPATION AUX ÉCOLES - ANNÉE 2017-2018

ÉCOLES DE BUBRY	Montant /élève
Fournitures scolaires	45.50 €
Classes transplantées, sorties scolaires	14.50 €
Activités sportives	65.50 €
Eveil musical	14.50 €
Subvention USEP Les Plumes	5.00 €
Contrat d'association avec l'Ecole privée Sainte-Hélène	
- École élémentaire	330.00 €
- École maternelle	1 190.00 €
ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS	Montant /élève
École Diwan : école élémentaire	330.00 €
C.A.P. / Bacs Professionnels	24.00 €
Collèges : Voyages éducatifs	24.00 €

TARIFICATION DES SERVICES AU 1^{ER} JANVIER 2018

RESTAURANT MUNICIPAL

Enfant :	
- Repas régulier	2.88 €
- Repas occasionnel	3.44 €
- Si protocole médical (<i>repas fourni par les parents</i>)	0.59 €
Adulte – Instituteur	5.52 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

1ère ½ heure (goûter fourni par la municipalité)	1.10 €
½ heures suivantes, la ½ h (½ h commencée = ½ h due)	0.59 €
Si dépassement des horaires d'ouverture	8.96 €

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : COTISATIONS ANNUELLES

Livres :	
- Abonnement individuel	6.50 €
- Abonnement familial	13.00 €
Livres + CD (tarif unique)	16.00 €
Livres + CD + DVD (tarif unique)	21.00 €

MÉDIATHÈQUE : SALLES DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Associations de Bubry	Gratuit
Associations et organismes extérieurs :	
- Petite salle / jour	42.50 €
- Grande salle / jour	79.00 €

SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX ASSOCIATIONS

(MANIFESTATION SANS REPAS)

1/2 journée : si entrées payantes	98.00 €
Soirée : si entrées payantes	210.00 €
Si entrées gratuites	75.00 €
Si repas : supplément	38.50 €

Associations scolaires de Bubry : gratuité pour 3 manifestations/an

Autres associations de Bubry : gratuité pour 1 AG et 1 manifestation /an

SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX PARTICULIERS HABITANT BUBRY

1/2 journée sans repas	98.00 €
1/2 journée avec repas	136.50 €
Journée + soirée	232.00 €

SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX PARTICULIERS HABITANT HORS BUBRY

1/2 journée sans repas	237.50 €
1/2 journée avec repas	357.50 €
Journée + soirée	476.00 €

CHAPITEAU (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS)

Location (seul ou avec tables et bancs)	40.00 €
Caution (seul ou avec tables et bancs)	150.00 €

TABLES ET BANCS (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS)

Prêt gratuit. Caution	150.00 €
-----------------------	----------

MARCHÉ : EMPLACEMENTS

Jusqu'à 10 m linéaires	2.20 €
Au-delà de 10 m, le m	0.27 €
Camions occasionnels	48.50 €

FUNÉRARUM

Par nuit	96.00 €
----------	---------

CIMETIÈRE : CONCESSIONS

15 ans, le m ²	49.50 €
30 ans, le m ²	119.00 €

COLUMBARIUM : TERRAIN

15 ans	100.00 €
30 ans	237.00 €

COLUMBARIUM : CASE

15 ans	397.00 €
30 ans	593.00 €

DIVERS

Buse PVC posée, le m linéaire	48.00 €
-------------------------------	---------

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le 15 décembre dernier, a eu lieu en mairie la première réunion avec l'association ECTI pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document a pour but de planifier la gestion des risques en cas d'événements majeurs intervenant sur le territoire de la commune : coupures de courant de grande ampleur, accidents de transports (scolaires, matières dangereuses, animaux vivants,...), etc.

Le PCS doit permettre de répondre à toutes les urgences :

- en recensant les risques et les moyens disponibles sur la commune ;
- en ayant les moyens de diffuser les alertes et les mesures de sécurité sur tout le territoire en un temps restreint (1 heure) ;
- en prenant des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

Un comité de pilotage composé d'élus, de personnel administratif et de pompiers doit être mis en place sous la responsabilité de Clément Evano, adjoint au maire, à partir du mois de février. Ce comité procédera à l'élaboration du PCS avec l'aide de l'association ECTI*. Le document finalisé sera consultable en mairie.

**L'ECTI est une association de référence dans le bénévolat senior de compétences. Créée en 1974, elle est indépendante, sans but lucratif et reconnue d'utilité publique.*

L'AMÉNAGEMENT DE SAINT-YVES VA COMMENCER

Le 14 décembre dernier, les habitants de Saint-Yves ont été invités par la municipalité à découvrir la dernière ébauche de l'aménagement de leur centre bourg qui tient compte des remarques formulées lors de la réunion publique du printemps 2017. Le cabinet d'architecture et de paysage Courchinoux et l'entreprise Artelia spécialiste en ingénierie, urbanisme et réseaux ont, chacun dans leur domaine, exposé leurs travaux et répondu aux questions des habitants.

Les travaux d'aménagement seront menés sur deux tranches successives afin d'en répartir le coût sur plusieurs années budgétaires.



Avant



Après

Les premiers travaux qui vont débuter à la mi-janvier, consisteront en l'effacement des réseaux (électricité, éclairage public et téléphone) autour de l'église de Saint-Yves. Les nouveaux luminaires seront mis en place selon l'avancement des travaux de rénovation du bourg.

LES LIGNES DE TRANSPORT VERS LORIENT

La ligne de bus n°37 Bubry/Plouay est opérationnelle depuis le mois de septembre. Elle permet de rejoindre la ligne 34 qui assure la correspondance Plouay/Lorient.

La ligne 45 Bubry/Inzinzac via Saint-Yves permet aussi de rejoindre Lorient grâce à la correspondance assurée avec la ligne 40 Inzinzac-Lochrist/Lorient.

Les horaires sont disponibles en mairie ou consultables sur le site de la CTRL.

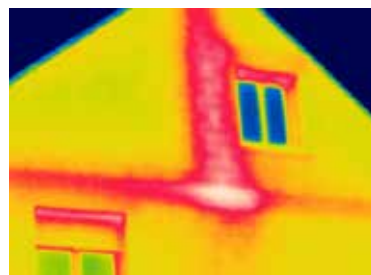
Ces circuits desservis par des services réguliers bénéficient également, à certains horaires, d'un « service à la demande » qui s'obtient en réservant par téléphone son trajet auprès de la CTRL, jusqu'à 17h00 au plus tard, la veille du déplacement prévu.

Réservation de trajet : 02 97 37 85 86

BILAN ÉNERGÉTIQUE DE SON LOGEMENT : RESTITUTION PUBLIQUE DE L'OPÉRATION THERMO-FAÇADES À BUBRY

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Lorient Agglomération, l'Espace Info Habitat (EIH) a réalisé une opération thermo-façades sur la commune de Bubry auprès de onze familles sélectionnées. Les clichés infra-rouge des façades visibles de la rue ont eu lieu le jeudi 16 novembre.

Les habitants de la commune sont invités à se réunir pour une présentation anonyme de ces clichés qui permettront de visualiser les défauts d'isolation et d'étanchéité à l'air des logements, et illustreront la pertinence des travaux de rénovation et les erreurs à ne pas commettre. Les aides à la rénovation 2018 et l'accompagnement proposés par les membres de l'Espace Info Habitat (EIH) seront également détaillés.



APÉRO-RÉNO : « LA RÉNOVATION THERMIQUE PAR OÙ COMMENCER ? »

Mercredi 17 Janvier 2018 de 18h à 20h

Salle de la médiathèque

Rencontre gratuite et ouverte à tous



Rénov' Habitat
Bretagne

Les foyers intéressés par une restitution personnalisée et toute autre personne souhaitant entamer une démarche de rénovation énergétique, pourront bénéficier d'un rendez-vous gratuit à l'EIH (numéro vert : 0 800 100 601).

Contact : Clément ROUSSIN

Conseiller en économie d'énergie à ALOEN - 02 97 21 29 38



FORUM DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT : CONSTRUIRE SON PROJET LOCALEMENT

Samedi 10 février 2018, de 9h30 à 13h00
à la salle des fêtes de Bécherel à Plouay

Soutenue par Lorient Agglomération et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan, cette manifestation gratuite est une opportunité pour les ménages de rencontrer les entreprises artisanales locales et de se renseigner sur les travaux de rénovation possibles (énergétique, adaptation, agrandissement, etc.) tout en étant informé sur les dispositifs d'aides existants (technique, financier) sur le stand de l'Espace Info Habitat et lors des conférences.

FORUM : Visite libre des stands des artisans et des partenaires.

CONFÉRENCES :

- **Le maintien à domicile : comment rénover, aménager et profiter de son logement ?** Par l'ergothérapeute de l'EIH.
- **Comment se faire accompagner dans son projet de rénovation et bénéficier des aides financières ?** Par un conseiller habitat de l'EIH.



Depuis janvier 2017, une borne de recharge pour véhicules électriques est installée sur le parking de la place Macroom, près de la mairie. Cette borne de type accéléré, peut recharger deux véhicules simultanément : voiture, scooter, vélo..., et délivre jusqu'à 18 kw de puissance, ce qui permet la recharge jusqu'à 80 % des batteries en près de quarante-cinq minutes. En outre, elle dispose de prises répondant aux différents standards des constructeurs automobiles (prises E/F, de type 2).

Avec ce point de charge, Bubry s'inscrit dans le cadre d'un maillage à l'échelle départementale conduit par Morbihan énergies, avec le soutien de l'État et de la Région Bretagne. Plus de cent soixante-dix bornes de recharge pour véhicules électriques sont ainsi installées dans le département.

L'accès au service est payant. La facturation s'établit par palier d'1h30 : 1,90 € pour les abonnés (adhésion de 18 € à l'année) ou 2,40 € pour les non-abonnés. L'accès peut se faire, pour les abonnés, à partir des supports distribués par Morbihan énergies (site Internet : morbihan-energies.fr) et pour les utilisateurs de passage par smartphone ou carte bancaire sans contact.

Les informations relatives aux bornes (emplacements, modalités de charge, disponibilités...) se trouvent sur un site Internet dédié. Compatible smartphones et tablettes, le site peut être consulté en flashant le code apposé sur chacune des bornes.

PROTÉGEONS NOTRE RESSOURCE EN EAU, N'UTILISONS PAS DE PESTICIDES !

Nous avons tous intérêt à préserver notre ressource en eau, car :

- Plus l'eau est polluée, plus les usines d'eau doivent investir pour la rendre consommable et plus cela contribue à augmenter notre facture d'eau.
- De nombreux liens sont avérés entre les pesticides et les graves problèmes de santé qui nous touchent de plus en plus : cancers, problèmes de fertilité, malformations, atteintes du système nerveux.

C'est pour ces raisons que le désherbage chimique est interdit au niveau des cours d'eau, fossés (même à sec), bouches d'égout, caniveaux, fontaines, puits, lavoirs...

LE DÉSHERBAGE CHIMIQUE QUE VOUS EFFECTUEZ PEUT ÊTRE SANCTIONNÉ PAR LA LOI

(arrêté préfectoral du 6 juillet 2017 relatif à l'interdiction d'utiliser des pesticides (ou produits phytopharmaceutiques) tels que désherbants, fongicides, insecticides à proximité de l'eau).

Il est interdit d'utiliser tous pesticides :



- à moins de 5 m minimum des cours d'eau, plans d'eau,
- dans et à moins de 1 m de la berge des fossés (même à sec), collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages,
- sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



Des alternatives aux pesticides s'offrent à vous, particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs : désherber de façon manuelle ou mécanique, laisser les herbes spontanées en place ou les remplacer par des variétés désirées, revoir vos aménagements pour mieux intégrer ces herbes et faciliter l'entretien...

Pour tout conseil et renseignement sur ce sujet, contactez :
Syndicat de la vallée du Blavet
02 97 51 09 37 - contact@blavet.bzh



UN NOUVEL HÔTE PEU DÉSIRABLE : LA PYRALE DU BUIS

La **Pyrale du buis** (*Cydalima perspectalis*) est un papillon nocturne originaire d'Asie. Introduit en Europe dans les années 2000, il est signalé en Alsace en 2008. Depuis, il a « conquis » l'intégralité du pays.



Les chenilles de ce papillon se nourrissent de buis, dont elles consomment les feuilles et l'écorce, provoquant de lourds dégâts.



Les chenilles deviennent actives à partir de la mi-mars et commencent alors à se nourrir. Selon le climat, le cycle de la pyrale peut se répéter deux à trois fois par an.

Si vous possédez du buis il est fortement conseillé de les inspecter une fois par semaine pour une détection précoce qui permettra d'enrayer plus facilement le ravageur et de limiter les dégâts.

MOYENS DE LUTTE

En préventif :

- Mettre en place des pièges à phéromones qui permettent de capturer les mâles et donc de limiter les fécondations de femelle.
- Afin de limiter l'apparition des premières chenilles au mois de mars, enlever et détruire les cocons d'hivernages présents sur les buis du mois de novembre au mois de février.



- Couvrir les pieds sains d'un voile pour éviter qu'ils ne soient contaminés à leur tour.

En curatif :

- Ramasser et détruire les chenilles.
- Couper les parties atteintes des arbustes et les brûler.
- Utiliser du bacille de Thuringe en lutte biologique.

FRELONS ASIATIQUES : NOUVELLE CAMPAGNE DE PIÉGEAGE

Si vous souhaitez contribuer au piégeage des nouvelles reines, nous vous rappelons quelques consignes pour que cette campagne soit une réussite :

- Les pièges peuvent être installés dès le 15 février jusqu'au 15 mai environ. Après cette date ils devront être enlevés car les femelles fondatrices ne sortiront plus du nid avant l'automne et cela évitera la capture d'espèces autochtones.
- Disposez vos pièges près des fleurs (camélias, arbres à fleurs...), des anciens nids et des composteurs ménagers, avec une exposition au soleil.
- L'appât doit être légèrement alcoolisé pour repousser les abeilles et les bourdons. Il peut être constitué de bière brune, cidre ou vin blanc additionné de sirop parfumé : fraise, grenadine, framboise, banane... Ne pas laver les pièges qui ont déjà capturé des fondatrices : ils contiennent des phéromones qui sont le meilleur attractif pour le piégeage.

UNE REINE OU FONDATRICE PIÉGÉE, C'EST UN NID EN MOINS À VENIR. UN NID SECONDAIRE DÉTRUIT JUSQU'À LA MI-NOVEMBRE, CE SONT AU MINIMUM CINQ NIDS EN MOINS POUR L'ANNÉE SUIVANTE !

Les constructions de maisons de Santé ou de Maisons Pluridisciplinaires sont de plus en plus nombreuses sur le territoire. Comme le souligne la Fédération française des maisons et pôles de santé (FFMPS), il n'existe pas aujourd'hui de « labellisation » en France de ces structures. Un maire qui loge un généraliste, une infirmière et un podologue dans un même bâtiment peut très bien lui donner le nom de « maison de santé ».

Mais pour obtenir des financements publics, la structure doit quand même respecter un cahier des charges précis. Elle doit réunir au moins deux généralistes et un paramédical (infirmier, kiné...). Et ces professionnels doivent avoir un projet de santé développé en commun. C'est pour cette raison que les professionnels de santé de Bubry intéressés par ce projet se sont regroupés au sein d'une association de type loi de 1901 sous le nom d'Association des Professionnels de Santé de Bubry, siglée APSB.

Lors de l'année écoulée, nous avons rédigé notre projet de soins avec le concours d'une rédactrice labellisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). C'est cette volonté d'avoir une approche partagée et cohérente, notamment dans le suivi des maladies chroniques, qui a incité les membres de la maison de santé, notamment les médecins, les infirmières, les kinésithérapeutes et les pharmaciens, à réfléchir sur une harmonisation de nos pratiques et de nos échanges d'information. Courant octobre, notre projet a reçu l'aval de l'ARS, ce qui nous permet de prétendre à un subventionnement pour la construction de notre Maison Médicale.

Pour le gouvernement, comme pour nombre d'élus locaux, ces structures peuvent constituer une solution face aux déserts médicaux. Ce que semble confirmer une récente étude de l'Institut de recherche et documentation en économie de

la santé (Irdes) montrant qu'entre 2008 et 2012, la densité de généralistes a moins diminué dans les zones dotées de maisons de santé que dans celles qui en sont dépourvues.

Pour autant, ce n'est pas non plus une solution miracle. Le problème des déserts médicaux c'est qu'il s'agit souvent de déserts tout court ! Sans école, sans services publics et sans travail pour les conjoints. Pour que cela marche, il faut qu'élus et professionnels de santé travaillent ensemble pour bâtir un vrai projet de santé. Ce qui est le cas sur la commune de Bubry, puisque la mairie s'est, comme vous le savez, déjà portée acquéreur d'un terrain en vue de la construction du bâtiment ; et qu'à l'heure actuelle des démarches sont en cours pour rencontrer les élus des communes déjà dotées de maisons médicales et pour trouver des financements.

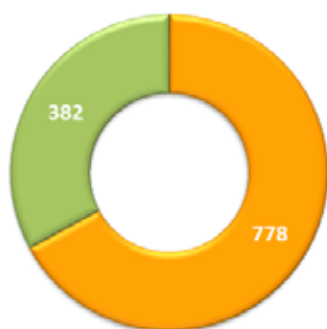
La médecine est en train de changer, nous devons nous adapter, en misant sur la pluridisciplinarité, pour motiver les jeunes et affronter certains défis comme le suivi des maladies chroniques. Ce n'est pas simplement en « posant » une maison de santé sur la commune que nous allons faire venir des médecins. Les jeunes médecins que nous avons pu rencontrer lors de nos déplacements à Brest et à Rennes font part des mêmes souhaits : ils ne veulent pas s'installer seuls et risquer d'assumer les horaires de leurs prédécesseurs, il est important pour eux de pouvoir concilier leur vie professionnelle avec une vie personnelle. Ils recherchent aussi l'exercice pluridisciplinaire afin d'améliorer la prise en charge des patients à travers le partage des expériences.

C'est vers ceci que nous devons d'ores et déjà nous diriger, à travers la mise en place de notre projet médical commun.

LES MAISONS DE SANTÉ À L'HEURE ACTUELLE

Nombre et lieu d'implantation

1160 MSP retenues par l'ARS
+26,3% depuis 2015



■ en fonctionnement ■ en cours de constitution

45% en milieu urbain



■ milieu rural ■ milieu urbain

TAXI JAN : CONVENTIONNEMENT POUR LE TRANSPORT SANITAIRE

Depuis le 29 août dernier, le Taxi Jan est aussi conventionné par les organismes locaux d'assurance maladie pour le transport des malades assis vers les hôpitaux et les cliniques, pour les transferts d'un établissement hospitalier à un autre, les consultations médicales et les transports des enfants vers les CMPP, CPEA, orthophonistes, etc.
Ce conventionnement s'ajoute à son activité traditionnelle de transport de personnes.



Taxi Jan
Kerbriant
56310 Bubry
Tél. : 02 97 08 23 16 / 06 65 07 74 82

LA FERME DE KERBASTARD



Linda Seyve et Jean-Marie Bourges se sont installés à Kerbastard où ils élèvent une vingtaine de vaches de races bretonnes en agriculture biologique (Bretonnes Pie Noir et Froment du Léon) et transforment le lait qu'elles produisent.

Ils proposent :

- des produits laitiers : yaourts, yaourts à boire, crèmes desserts, fromage blanc, fromages frais, crème crue épaisse, beurre cru, lait cru, lait ribot,
- de la viande de bœuf et de veau, au détail et en colis de morceaux assortis sous vide,
- des jus de fruits : pomme et pomme-ramboise.

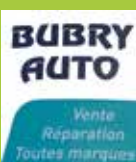
Les produits sont disponibles en vente directe à la ferme et en circuits courts : AMAP, épiceries, magasins bio.

Vente à la ferme : le vendredi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 13h00, ou sur rendez-vous en appelant au 02 97 27 61 20.

Commande par internet sur www.fermedekerbastard.fr et distribution à la ferme ou en points de dépôt courant 2018.



La Ferme de Kerbastard
56310 Bubry
Tél. : 02 97 27 61 20
Courriel : contact@fermedekerbastard.fr
Site : fermedekerbastard.fr
Facebook : [fermedekerbastard](https://www.facebook.com/fermedekerbastard)



BUBRY AUTO

Depuis l'été dernier, David Raud a repris le garage tenu par Bernard Collin dans la zone artisanale de Kerlévic.

Entretien et réparations des automobiles de toutes marques.

Vente de voitures neuves ou d'occasion.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le samedi de 8h00 à 12h00.



Bubry Auto
ZA de Kerlévic
56310 Bubry
Tél. : 02 97 51 33 60

AIR'PLAN

L'entreprise Air'Plan, créée par Arthur Maisonneuve, est spécialisée dans la photogrammétrie par drone, une technique qui consiste à prendre des photographies aériennes pour reconstruire des lieux en 3D par informatique.

Air'Plan conçoit aussi des vidéos et des photographies aériennes, que ce soit pour l'inspection technique, l'implantation de bâtiments ou la mise en valeur d'un lieu.

Arthur Maisonneuve propose aussi des initiations au pilotage de drones de loisirs.

Arthur Maisonneuve
Société Air'Plan
Tél. : 06 64 16 15 50
Site : Air-plan3d.com



CABA A SON LOGO !



Suite au concours de logo organisé cet été par Commerçants, Artisans, Bubry Association, treize personnes ont planché sur le sujet et envoyé leurs créations au bureau de l'association. C'est le dessin de Cécile Boinet-Mazé qui a fait l'unanimité : il servira donc à identifier CABA sur ses différents supports de communication.

La remise des prix a eu lieu le vendredi 24 octobre et Cécile a reçu un chèque-cadeau de 50 € à faire valoir chez les commerçants, artisans et producteurs adhérents de l'association. Les trois autres artistes dont les dessins ont été sélectionnés, Yveline Kerdaffrec, Maryline Moreau et Ewan Nignol ont reçu chacun un chèque-cadeau de 10 € à utiliser également chez les commerçants, artisans et producteurs figurant sur le compte facebook de CABA.

Joint à ce bulletin, vous trouverez l'annuaire édité par l'association. Il répertorie les commerces, les producteurs et les artisans installés sur la commune. Cet annuaire sera aussi disponible dans les commerces, en mairie et à la médiathèque.



Avec vos commerçants, producteurs et artisans : plus d'excuses pour ne pas remplir votre « caba » localement !

Facebook : [caba bubry](https://www.facebook.com/caba_bubry)
Courriel : caba.bubry@gmail.com

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 3^{ème} Conseil municipal des enfants a été élu au début du mois de novembre pour un mandat de deux ans. Les jeunes conseillers travailleront ensemble autour de thématiques ou de projets visant à améliorer la vie dans la commune. Deux à trois fois par an, ils participeront aux séances du Conseil municipal des enfants pour apporter leurs propositions et en débattre avec des adultes élus.

Le 14 décembre, lors de la première réunion de leur assemblée, après que le maire ait expliqué le rôle du Conseil municipal des adultes et leur propre rôle en tant qu'élus du Conseil municipal des enfants, les jeunes conseillers ont voté la création de deux commissions : Citoyenneté/cadre de vie, et Sports/loisirs. Ces commissions se réuniront dans le courant du mois de janvier pour proposer des actions et commencer à monter des projets.



Les jeunes élus sont : Elysa Dupont, Cloé Grandvalet, Kim Loan Le Berre, Elsa Le Cunff, Lana Le Gall, Gaynor Le Garrec, Louis Lothoré, Daoulina Mercier, Jade Nicol, Noémie Paccarin-Philau, Olivia Pinson, Madeline Rech, Antonin Strugeon.

COMMISSION CITOYENNETÉ-CADRE DE VIE

Elsa Le Cunff, Cloé Grandvalet, Olivia Pinson, Lana Le Gall, Kim-Loan Le Berre, Madeline Rech, Elysa Dupont.

COMMISSION SPORTS-LOISIRS

Louis Lothoré, Noémie Paccarin-Philau, Jade Nicol, Antonin Strugeon, Daoulina Mercier, Gaynor Le Garrec.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les Temps d'activités périscolaires ont repris au mois de septembre dans les écoles publiques La Feuillaison et Teir Dervenn.

Pour la période allant de janvier jusqu'aux vacances de printemps, les enfants pourront, selon leur choix, participer à des ateliers créatifs, faire de la musique et chanter, jouer une pièce de théâtre, créer des poteries, réaliser des décors de street art, ou encore, s'amuser autour de jeux de société ou faire du sport ! Le programme se veut diversifié pour répondre au mieux aux attentes de tous les enfants.

Une concertation entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves, la municipalité et l'Inspection académique aura lieu pour déterminer la poursuite ou non de ces activités périscolaires à la rentrée de septembre 2018.



A l'école Teir Dervenn, avec Nelly, les enfants ont appris à faire des photos en « perspective forcée » !



A l'école La Feuillaison, atelier peinture sur soie avec Nathalie et Marie !



LE THÉÂTRE DES JEUNES

Les jeunes comédiens du Pôle enfance jeunesse joueront en public deux pièces en première partie de l'après-midi théâtre des Tréteaux de Bubry, le dimanche 13 mai.

Depuis le mois d'octobre, ils répètent leurs rôles avec concentration et assiduité, tous les mercredis de 16h00 à 18h00 pour être fin prêts le JOUR J !

PETITE RÉTROSPECTIVE SUR LE 2^{ÈME} SEMESTRE 2017

Des expositions de peinture de styles variés !



« Expressions » de l'association l'Art s'emporte et des résidents de la Villa Saint-Pierre



« Traversée bleue » de Corinne Hémonet



« Escapades équestres et marines » d'Emmanuelle Muros

... et une rencontre avec une comédienne-conteuse de la Compagnie le 7^{ÈME} tiroir



Le mercredi matin 15 novembre, dans le cadre du Salon du livre de jeunesse de Lorient, Elisabeth Troestler a présenté ses spectacles et son travail aux élèves de la classe de CM de l'école La Feuillaison.

Cette intervention nous a été offerte par le Conseil départemental du Morbihan et la Ligue de l'enseignement, dans le cadre de la circulation de spectacles vivants dans les médiathèques rurales.

LES PETITS ATELIERS DU MERCREDI



Un mercredi après-midi par mois, les enfants ont rendez-vous à la médiathèque pour participer à un atelier créatif. Après la confection de masques d'halloween, d'un tissage mural et de pères Noël en pompons, les prochains ateliers seront consacrés à la réalisation de tableaux en sables colorés et en peinture au coton-tige, d'une carte magique de Pâques, d'attrape-rêves et de cadeaux pour la fête des mères et des pères.

DES EXPOSITIONS À VENIR

Du 3 au 14 avril, nous découvrirons l'univers artistique de Catherine Boitier à l'occasion de son exposition « Formes et couleurs » et du 29 mai au 9 juin l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA) présentera une exposition intitulée « De la source à la mer : des poissons, des rivières et des hommes ».



LES DVD DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque dispose actuellement d'un fonds de plus de neuf cents DVD, renouvelé et enrichi régulièrement.

Voici un aperçu de nos dernières acquisitions :

Pour les adultes : Patients, Neruda, Citoyen d'honneur, Louise en hiver, Corporate, la Femme du gardien de zoo, Loving, Rodin, La Vallée des loups, Django, Fleur de tonnerre, ...

Pour les enfants : Le Grand méchant renard, La Jeune fille sans main, Miss Pérégrine et les enfants particuliers, Abulele au pays des hommes, L'Aigle et l'enfant, Ballerina, ...

Vous trouverez l'ensemble de nos livres, CD et DVD sur le catalogue de la médiathèque consultable sur le site Bubry.fr - Rubrique : Culture, loisirs, tourisme - Page : Médiathèque municipale. Tout en bas de cette page, cliquez sur : Catalogue en ligne !

Vous aurez la possibilité de faire des recherches par titres, auteurs, sujets, supports et, si vous êtes abonné à la médiathèque, vous pourrez consulter aussi votre compte !

RÉSIDENCE LOUIS ONORATI

La vie à la résidence en quelques photographies : ateliers cuisine, sport, musique, danse et rencontres intergénérationnelles avec les jeunes du Centre de Loisirs !





FRANÇOISE RIVALIN, NOUVELLE DIRECTRICE

Suite au départ d'Isabelle Garangé pour une autre collectivité, Françoise Rivalin a pris les fonctions de directrice du CCAS, de l'EHPAD Résidence Louis Onorati et du Service d'aide à domicile le 1^{er} septembre dernier.

Après des études orientées vers la gestion des entreprises et le secteur de la politique sociale et de la santé, Françoise Rivalin a effectué de nombreux remplacements dans le secteur médico-social (services de maintien à domicile, résidences autonomes et EHPAD) en région parisienne et en Bretagne. Elle connaît bien le CCAS et l'EHPAD de Bubry pour y avoir assuré le remplacement d'Isabelle Garangé de janvier à septembre 2016.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des Aînés offert par le CCAS aux Bubryates de 70 ans et plus, a eu lieu le dimanche 10 septembre à la salle polyvalente.

Cent-cinquante personnes ont répondu à l'invitation et ont apprécié ce moment partagé dans une ambiance festive et conviviale.

Cette année, ce sont Odette Le Padellec et Louis Le Du qui ont été mis à l'honneur en tant que doyens de l'assemblée.





BUBRI GWELET AG AN OABL !

BUBRY VU DU CIEL !

Faotñ a ra da geveladur Poar 'Ar leur lakaat lennourion kazetenn ar barrez da zizoleiñ ur lec'hiad internet a ziskoue Bubri ag ar lein !

Ni'anava lec'hiadoù internet a gannig deomp skeudennoù tapet dre garr-nij, spisoc'h-spis a sikour genomp d'en em lec'hiiñ, mes, daoustoc'h ma anavit Geo Bretagne ?

Àr Geobretagne.fr e kaveec'h skeudennoù dre garr-nij bet tennet get an Ensavadur Douaroniel Broadel e 1952 (pa vez kaoz ag ar Mor Bihan) ha lakaet àr-un-dro get lod bet tennet e 2012. A-benn neuze e c'hellit keñveriiñ skeudennoù 65 blez 'zo ha re hiriv an deiz. Ha kement-se evit hor lakaat da sellet petra a zo chañchet ba hor bourc'hioù, hor pennehioù petramant àr hor maezioù, en hor maezadoù neuze. Ken ma fin e welomp hor maezioù en un doare dishañval...

Àr-lerc'h bout bet é sellet doc'h ar lec'hiad-mañ e kannigomp deoc'h amañ ar pezh hon eus merchet ha da vout kendalc'het genoc'h :

- ledanaet eo bet bourc'hioù ha pennehioù Bubri ha Sant Ewan,
- savadurioù bras zo ba'n tachennoù bremañ kement èl takadoù artizan pe kenwerzh,
- e-lec'h ma oa parkoù bihan zo parkoù brasoc'h bremañ, ne vez ket gwelet hogozik avalenn ebet ken,
- muioc'h a goadoùier a zo kentoc'h er flagennoù.

Keñveriomp bremañ ar chifroù :

- kreskiñ a ra ar c'hoadoù a 0,7 % bep plez e Frañs a-c'houde 1980, hag etre 1 ha 2% pep plez er Mor Bihan.
- 3 785 annezad a oa ba Bubri er blez 1954 hag er blez 2014 ema diskennet betek 2 378 den
- 197 368 tachenn a oa e 1955 ha n'eus nemet 37 657 ken e 2007

L'association Poar Ar 'leur ! souhaite faire découvrir aux lecteurs du bulletin municipal un site internet qui fait voir la commune avec un peu de hauteur... pour un autre regard sur notre patrimoine naturel.

Nous connaissons tous les sites internet qui présentent des vues aériennes de plus en plus détaillées, qui nous aident à nous repérer, mais connaissez-vous Géo Bretagne ?

Sur geobretagne.fr, vous trouverez des images aériennes effectuées par l'Institut Géographique National en 1952 (concernant le Morbihan) et mises en parallèle avec des vues aériennes datées de 2012. Vous pouvez donc observer un lieu tel qu'il était il y a 65 ans et tel qu'il est aujourd'hui. Ce procédé nous aide ainsi à observer l'évolution de nos bourgs, de nos villages et de nos campagnes, bref, du paysage. Il nous invite aussi à reconsidérer quelques idées reçues...

Après avoir « surfé » sur ce site, nous proposons ici quelques observations, qui ne se veulent pas exhaustives et que chacun pourra compléter :

- les bourgs de Bubry et de Saint-Yves, mais également les villages, se sont étendus,
- de grands bâtiments de ferme sont apparus, ainsi que des zones commerciales ou artisanales,
- le paysage qui présentait un camaïeu de petites parcelles a évolué vers un maillage plus grossier,
- les pommiers ont quasiment disparu des champs,
- les surfaces boisées se sont développées, notamment dans les vallées.

A ces quelques observations peuvent être mis en parallèle ces chiffres :

- la surface boisée augmente de 0,7 % par an en France depuis 1980, et entre 1 et 2 % par an dans le Morbihan,
- la population de Bubry était de 3 785 habitants en 1954, et de 2 378 habitants en 2014,
- il y avait 197 368 exploitations agricoles en Bretagne en 1955, et 37 657 en 2007.

Poar ar'leur !

Ma faota deoc'h gouiet hiroc'h diàr-benn an emdroadurioù-mañ, kerzhit da welet àr :

Sur ces problématiques d'évolution du paysage, vous pourrez également trouver des éclairages sur les sites suivants :

<http://evolution-paysage.bretagne-environnement.org/>
<http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00245/le-paysage-en-bretagne.html>

ATALVERN, JUSQU'À DEUX CENTS HABITANTS !

A la croisée de deux arrondissements (Lorient et Pontivy), de quatre cantons (Plouay, Guémené, Pontivy et Baud) et de quatre communes (Guern, Locmalo, Persquen et Melrand), Talvern, gros hameau du nord de la commune, vit désormais au rythme de ses résidences de villégiature. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, comme nous le décrivent Huguette Dréan et Emile Le Rouzo, deux habitants de ce village.

La vie de ses habitants a évolué, notamment après la guerre 39-45, le village se dépeuplant malheureusement par manque d'emplois. Certains ont dû s'exiler vers d'autres contrées, à l'image d'Emile Le Rouzo faisant sa carrière à Paris mais revenu passer sa retraite dans la maison familiale. Huguette Dréan est restée fidèle à son quartier.

Une entraide entre les villageois

Talvern, situé à neuf kilomètres du bourg était résolument tourné vers le monde agricole : sur les trente-six habitations, une quinzaine étaient des fermes ou des fermettes ! Mais le village comptait aussi des commerces, ce qui facilitait la vie du quartier. L'une des habitations datée des années 1600 atteste de l'ancienneté du village. Sept ou huit maisons ont été rasées. Dans ses plus fastes années le village abritera jusqu'à deux cents habitants avec, à une période, dix-huit jeunes hommes et dix-sept jeunes filles !

Pour l'anecdote, le village comptait trois lavoirs pris d'assaut chaque lundi par les jeunes filles « rapportant les potins du quartier, comme il se doit ! » précise Emile.

Le village, un peu recroquevillé sur lui-même, bénéficiait d'une bonne entente facilitant l'entraide entre les habitants notamment lors des corvées de moissons mais aussi lorsqu'une bête était accidentée : "La viande était partagée entre tous les habitants du village" souligne Huguette Dréan.

La pressée du cidre se faisait en commun entre les familles pendant les soirées automnales, à l'issue de la journée de travail, s'achevant autour d'une grillée de châtaignes.

L'autre particularité du village est sa proximité avec Persquen et Guémené. Les enfants de Talvern se retrouvaient sur les bancs de l'école de Persquen située à trois kilomètres avec pour instituteurs, entre autres, M. Le Coutaller qui devint maire de Lorient après la guerre, et M. Le Coustumer.

Beaucoup d'échanges commerciaux avaient lieu à Guémené à cinq kilomètres. Les foires, chaque jeudi sur cette commune voisine, voyaient les agriculteurs convoier veaux, vaches, cochons et couvées vers le foirail. Un marché des commis de ferme avait lieu au mois de mars lors d'une des foires hebdomadaires. Les contrats pouvaient être cassés en septembre pour mauvaise entente entre les deux parties.

La vie commerciale se faisait sur le site de Talvern autour de trois commerces : la boucherie-charcuterie tenue par Marcel Le Breton, l'épicerie de Mme Le Goff et la boulangerie de M. Pistien qui fut reprise par Jean Bouttier. Attendant à cette boulangerie, se trouvait le café de M. Le Roux auquel succédèrent Eugène Guigueno puis Raymond Le Corre. Il y avait une couturière : Marie Le Gourriérec et un tailleur : M Bourléguat. Un couvreur de chaume : Louis Le Ruyet, ainsi que deux forgerons : Martin (Le Gourriérec) et Eugène Guigueno complétaient cet ensemble de commerces et d'ateliers artisanaux.

Le village était aussi desservi par les commerçants du secteur (Guern, Persquen, Bubry) qui assuraient des tournées hebdomadaires. « En été, on pouvait y vendre un veau entier au cours d'une seule tournée ! » selon les dires d'un boucher persquenois.

La fête religieuse du quartier se déroulait à Locolven, au cours du Pardon qui avait lieu à la fin du mois d'août. "Talvern était connoté un peu rebelle à la religion" se souvient Emile qui avait suivi le catéchisme à Persquen et fait sa communion solennelle à Bubry.

Les bals de chez Eugène Guigueno, les jeux de palets et le retour des villageois lors des vacances constituaient les temps forts de la vie de ce village.



Une trentaine d'habitants aujourd'hui

Aujourd'hui, une trentaine d'habitants vit dans ce village, dont une dizaine est d'origine anglo-saxonne. Une bonne entente entre les deux communautés permet des festivités communes redonnant une vie sociale à Talvern.

Yves Le Carrer

LES FERMES ET FERMETTES DANS LES ANNÉES 40 / 60

Dans le village de Talvern, on recensait :

- des foyers avec une ou deux vaches : Bogard, Bocher, Louise Jan,
- trois petites fermes de huit à dix hectares : Bocher, Morvan et Malardé,
- sept « grosses fermes » de vingt à vingt-cinq hectares : Louis Gouarin, Louis Le Rouzo, Noël Palaric, Jean-Marie Guégan, Joseph Le Neve, Jean-Marie Le Ruyet et Jean Desvignes.

Actuellement, les terres agricoles sont partagées entre deux propriétaires terriens.

AU BOULODROME



Chaque jeudi, de 14h à 18h, les boulistes se retrouvent pour un après-midi détente autour du cochonnet; le doyen des joueurs, Yves Guillemot, bon pied, bon oeil, vient d'y fêter ses quatre-vingt-dix printemps, s'accordant quelques tirs au but des plus remarquables !

Ses copains n'ont pas manqué de lui témoigner leur affection en lui offrant trois superbes boules bien colorées.

LÉGION D'HONNEUR DE VINCENT LE DOUARIN



C'est entouré de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants et de représentants d'associations d'anciens combattants que Vincent Le Douarin a été promu Chevalier de la Légion d'honneur, le 4 septembre dernier, en reconnaissance de ses faits de résistance pendant la guerre 1939-1945.

GUY DANIELOU, LE PLUS ANCIEN COMMERÇANT AMBULANT DU MARCHÉ A PRIS SA RETRAITE



Cela faisait quarante ans que Guy Danielou déballait ses articles textiles pour hommes sur le marché bimensuel de Bubry. D'une famille de commerçants ambulants, Guy avait pris la suite de ses parents en 1977 et se retrouvait sur la Place Franchet d'Esperey, « qu'il vende ou qu'il gèle » pour vendre pulls, gilets et autres vêtements.

Dès 1963, encore enfant, il fréquentait le marché bubryate avec ses parents, se souvenant notamment du foirail aux bestiaux, avec les petits cochons vendus sur la place Saint-Antoine. "Nous arrivions vers 11h et après l'installation du stand, le repas se prenait dans les restaurants du bourg. Le marché débutait vers 13h et s'achevait vers 18h avec surtout de la lingerie, des tissus et autres biens de consommation ménagers".

Guy a connu une lente évolution du marché qui, aujourd'hui, est plus tourné vers l'alimentation et a lieu le matin. "La qualité des produits frais présentés à la clientèle est un gage de pérennité du marché avec l'accueil d'une nouvelle génération de clients".

Après cette carrière complète sur les marchés du secteur, ce jeune retraité va "goûter" à une nouvelle vie tout en continuant à supporter son club de foot favori, Locunolé, sa commune. Ses collègues et la municipalité de Bubry lui ont souhaité "Bon vent et bonne retraite !"

DEUXIÈME ÉDITION DES SAVONS D'HÉLÈNE

Le 16 septembre dernier, malgré une météo peu avenante, les spectateurs sont venus nombreux encourager les équipages qui se sont élancés avec leurs bolides du haut de la côte de Sainte-Hélène.

Les treize équipes engagées avaient rivalisé d'ingéniosité et de créativité pour construire leurs « caisses à savon », et ce sont les Sintrés qui ont remporté le « Grand Trophée ». Les Flèches d'argent ont reçu un prix pour leur pointe à 61 km/heure et les Rasta Breizh pour la plus belle cascade (sans gravité) de la compétition ! Le « Coup de coeur du public » a été attribué ex aequo aux Cherry Girls et aux Sintrés.



AU BAGAD SANT EWAN-BUBRI : UNE ANNÉE DE TRANSITION EN 3^{ÈME} CATÉGORIE POUR UN RETOUR EN 2^{ÈME} CATÉGORIE !



En 2016, quelle déception pour tous les musiciens du Bagad Sant-Ewan de voir leur formation rétrogradée en 3^{ème} catégorie des bagadou ! Mais le groupe ne s'est pas laissé abattre : l'objectif de remonter en 2^{ème} catégorie a été atteint dès cette année et le Bagad a retrouvé la place qu'il occupait dans cette catégorie depuis 1991 !

Cette année 2017, le Bagad a donc participé aux deux manches du concours annuel de 3^{ème} catégorie.

Le dimanche 27 mars, à Vannes, il s'est classé 1^{er} des douze formations en lice, avec une moyenne de 16.95/20 !

Ensuite, toujours très motivés, les sonneurs ont transformé l'essai et obtenu une note de 16.03/20 qui les a placés sur la 3^{ème} marche du podium, le 22 juillet à Quimper, lors du festival de Cornouailles.

Au final, le Bagad a obtenu au classement général une moyenne de 16,49/20 qui l'a propulsé à la 1^{ère} place de la 3^{ème} catégorie et lui donne la possibilité de réintégrer la 2^{ème} catégorie des bagadou !

Il va sans dire que ce résultat est le fruit des nombreuses heures de répétitions des musiciens de chaque pupitre et des penn-sonneurs qui ont été soutenus dans leur pratique, une à deux fois par mois, par Romain Sponnagel de la Kerlenn Pondi. Le Bagad Sant-Ewan le remercie chaleureusement pour ses conseils avisés et son aide précieuse apportée à la préparation de ce concours !

Pour la saison 2017/2018, les sonneurs du Bagad ont choisi de remonter en 2^{ème} catégorie : la victoire au concours de 3^{ème} catégorie ne suffisait pas, il fallait aussi une décision collégiale du groupe pour accéder à la catégorie supérieure. La première manche du concours de seconde catégorie aura lieu à Saint-Brieuc le dimanche 8 avril 2018 avec, comme terroir imposé, le Pays Plinn.

Bon vent et bonne continuation au Bagad Sant-Ewan-Bubri !

LA CAPOEIRA À BUBRY !

Depuis le mois de septembre, l'offre d'activités sportives et culturelles de la commune s'est enrichie des cours de Capoeira proposés par Géraud Fauc de l'association Meia-Lua d'Inguiniel.



LA CAPOEIRA, KÉZAKO ?

Très ancrée au Brésil, la capoeira est un art martial issu des danses afro-brésiliennes, mélange subtil de jeu, lutte, malice, équilibre et d'intense énergie ! Le tout transporté par des rythmes de percussions et des chants en portugais. La capoeira était pratiquée il y a plus de trois siècles par les esclaves à la recherche de leurs racines africaines, et représentait pour ce peuple opprimé une forme de liberté.



LA CAPOEIRA EN PRATIQUE

Public : jeunes à partir de 12 ans et adultes

Lieu : salle polyvalente

Jour et horaire : jeudi à 18h00

Durée de la séance : 1h30

Renseignements : Géraud Fauc

Tél. : 06 69 56 49 51 / Courriel : decercle@yahoo.fr



TRISTAN, UNE ÉTOILE EST NÉE !



Tristan Le Beller, jeune Bubryate membre de l'équipe nationale de foot fauteuil, a participé au Championnat du monde de cette discipline organisé aux Etats-Unis au mois de juillet dernier. Grâce à la générosité et à la solidarité des associations, de collectivités et de particuliers, les dons récoltés ont permis à son père, Jean-Pierre, d'accompagner outre-Atlantique son fils et sa femme, Sandrine, qui participait au voyage en tant qu'auxiliaire de vie du jeune sportif.

L'objectif de Tristan et de ses huit coéquipiers était de se confronter aux meilleures équipes internationales en foot fauteuil et de ravir la médaille d'or aux doubles champions de la discipline, l'équipe américaine. Cette dernière avait gagné son deuxième titre mondial à Paris en 2011.

L'objectif fixé a été largement atteint puisque les Français ont remporté la finale face à l'équipe des Etats-Unis par quatre buts à deux, dont les deux premiers ont été marqués par Tristan !

D'autre part, grâce aux treize buts qu'il a inscrits au total durant cette compétition le jeune Bubryate, surnommé « le renard des surfaces », a été sacré 3^{ème} meilleur butteur du Championnat !

A son retour en France, le 14 Juillet, les joueurs de l'équipe de France, ses dirigeants et les auxiliaires de vie des sportifs ont été reçus à Paris à la résidence internationale de Paris par Laura Flessel, la ministre des sports.

L'équipe de France de foot fauteuil, qui a été aussi sacrée championne d'Europe en 2016 remettra son titre en jeu en 2018, lors du prochain championnat d'Europe.

Nous souhaitons à Tristan de belles compétitions à venir, des médailles à profusion et pourquoi pas, de devenir ensuite coach d'une équipe qu'il emmènera à son tour vers de belles victoires !



DES MARATHONIENS BUBRYATES À FRANCFORT !

Le 29 octobre dernier, Bernard Collin, Guénaelle Nicol, Jérôme Le Gouallec, Estelle Romieux et Olivier Guillemot ont pris le départ du Marathon de Francfort aux côtés des quelques dix-sept mille coureurs engagés dans cette épreuve sportive !

LE TOUR DE L'AVENIR EST PASSÉ À BUBRY



Les coureurs du Tour de l'avenir ont traversé notre commune le 19 août dernier au cours de l'étape Inzinac-Lochrist/Bignan. Cette compétition réunit les coureurs espoirs de moins de vingt-trois ans des meilleures nations du cyclisme. Pour la petite histoire, on retiendra que cette étape a été remportée par le Néerlandais Fabio Jackobsen.

UNE PRÉSIDENTE COLLÉGIALE À L'AMICALE LAÏQUE DE L'ÉCOLE LA FEUILLAISSON

L'Amicale laïque de l'école publique La Feuillaissou a élu un nouveau bureau dans le courant du mois de novembre. Les membres de l'association ont modifié les statuts pour mettre en place une direction collégiale.

Les membres du bureau sont : Maillys Jaffré, Lysiane Le Coupancec, Lylianna Dos Santos, Laetitia Demeester et Enora Gaumé.



LE SALON ANIMALIER



Le salon animalier organisé par Bubry Activités et Sports Canins a eu lieu le 24 septembre à Kerscaven. Malgré le mauvais temps, une centaine de visiteurs a assisté aux démonstrations d'éducation canine, d'agility, d'obéissance rythmée et aux diverses autres animations proposées tout au long de la journée.

Le défilé canin a rassemblé une cinquantaine de chiens de trente races différentes et le concours des jeunes présentateurs a été remporté par Kim Loann Le Berre.

LES POMPIERS FÊTENT LA SAINTE-BARBE

La traditionnelle fête de la Sainte-Barbe, patronne des sapeurs-pompiers, s'est déroulée le samedi 9 décembre à la salle polyvalente.



À cette occasion, le Chef de centre, l'Adjudant-chef Lionel Le Strat, en a profité pour dresser le bilan de cette année écoulée, remercier les pompiers du Centre pour leur implication dans les diverses formations et souligner l'engagement et le soutien de leurs familles. Deux cent vingt-six interventions ont été réalisées en 2017.

Il a aussi insisté sur l'importance de réaliser des travaux en ce qui concerne les vestiaires féminins : sur les trente-trois pompiers du Centre de secours, douze sont des femmes !

Ce fut également l'occasion de féliciter les pompiers qui ont été promus au grade supérieur :

- Anthony Bosseno qui accède au grade de sergent,
- Estelle Romieux, Ludovic Rautureau, Jean-Marc Le Gall et Raynald Fluzat qui deviennent sergents-chefs.

Au cours de cette journée, Jean Marc Le Gall a été décoré de la médaille de l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP) pour ses vingt ans d'engagement et Killian Le Garff a reçu la fourragère de l'UDSP pour son entrée chez les sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, la journée porte ouverte et le moules frites du 11 novembre ont connu un beau succès et seront reconduits en 2018.

ESCAPADE VIETNAMIENNE DU CLUB DES AMIS ET RETRAITÉS

Du 2 au 13 novembre 2017, vingt-deux participants du club des amis et retraités que préside Yvette Poulain ont séjourné au Vietnam.



Au programme : visites du delta du Mékong, d'une fabrication de laque, de la Cité Impériale, découverte d'un atelier de soie naturelle, dîner royal costumé, promenade en barque à travers les rizières, en cyclo-pousse dans la ville d'Hanoï, balade en chars à boeufs, croisière dans la baie d'Halong...

Un voyage inoubliable, des habitants charmants et de merveilleux souvenirs !

ÉTAT CIVIL - DU 20 JUIN AU 15 DÉCEMBRE 2017

NAISSANCES

Gwendal ROUSSEAU	23 juillet
Malwena MERIEN	24 septembre
Nacio DEGOUY	3 octobre
Niobé BOUGRAT	22 octobre
Marcus BEAUDOUIN	9 novembre
Estéban DERAMBURE	12 novembre
Akatsuki ELOUD MATSUSE	15 novembre
Chloé DONIAS	26 novembre
Iwan L'HERMITE	28 novembre
Lucas NOEL	2 décembre
Mattéo LE FLOCH	4 décembre

MARIAGES

Blandine BERNIER et Franck STRUGEON	8 juillet
Cyndie VERVAEREN et Nicolas CIMERMAN	29 juillet
Yolaine SINQUIN et Frédéric LE GOFF	12 août
Daniel LE MARRE et Gwendoline CHAPELAIS	26 août
Cécile BERTIN et Thibault GARRY	9 septembre

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE

Si vous attendez un enfant, et que vous n'êtes pas mariés, pensez à la reconnaissance anticipée !

En effet, la filiation paternelle n'est pas automatique lorsque les parents ne sont pas mariés. Cette démarche, effectuée dans la mairie de son choix, peut se faire dès le début de la grossesse.

La reconnaissance anticipée permet d'établir la filiation : un lien juridique irrévocable unit alors le père à son enfant.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48), l'enregistrement d'un Pacte civil de solidarité s'effectue désormais en mairie et non plus au tribunal.

Pour plus d'informations concernant les modalités de conclusion d'un PACS, vous pouvez vous renseigner en mairie, ou consulter le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>.

DÉCÈS

François JOZEAU	24 juin
Louise ZÉO	10 juillet
Yvette TROCELLI, veuve GAREL	13 juillet
Hélène GUILLEMOT, veuve LE MECHEC	16 juillet
Christine TANGUY, épouse NIGNOL	25 juillet
Alfred LE MER	26 juillet
Gisèle REDREGOO, épouse BONNEAU	4 août
Eric LE BIHAN	9 août
Antoinette THOMAS	16 août
Marie FLÉGEAU, veuve LE GLEUT	18 août
Mathurin ROBIC	21 septembre
Paulette PREAUD, veuve THOUENON	14 octobre
Akatsuki ELOUD MATSUSE	15 novembre
Thérèse LE BRETON, veuve GUÉGANO	16 novembre
René LE GOURRIÉREC	30 novembre

ATELIER NUTRITION

L'Atelier Nutrition, organisé en partenariat entre la mairie et l'association Asept de Bretagne s'est déroulé du mois d'octobre au mois de décembre, sur neuf séances.

Cet atelier animé par une professionnelle de l'Association Santé Education et Prévention des Territoires, grâce à des financements des caisses de retraite, était ouvert aux retraités de cinquante-cinq ans et plus. Neuf personnes y ont participé, dans une ambiance conviviale.

L'objectif était de s'informer sur les effets de l'alimentation dans le « Bien Vieillir », de prendre conscience de ses comportements actuels en matière d'alimentation et d'acquiescer de nouveaux réflexes favorables à un bien-être durable.



Et, comme il se doit, tout s'est terminé autour d'un bon repas partagé dans la bonne humeur !

JANVIER	
10	Vœux du Maire
13	Assemblée générale et galette des rois du Club des amis et retraités
15	Assemblée générale des Randonneurs du Brandifout
20	Repas des bénévoles du Comité des fêtes de Bubry
21	Filaj du Bagad Sant-Ewan et de Poar ar 'leur ! à Saint-Yves
FÉVRIER	
3	Repas de l'école Sainte-Hélène
10	Carnaval et paëlla de l'école La Feuillaion
17	Fest-noz du Bagad Sant-Ewan à Saint-Yves
18	Fest-dé du Club des amis et retraités
MARS	
10	Repas de l'école Teir Dervenn
17	Goûter du Club des amis et retraités
24	Assemblée générale de la F.N.A.T.H
25	Journée "Rentrez dans l'Art" de Bubry'arts
26	Repas des Randonneurs du Brandifout
AVRIL	
1	Concours de pétanque à Kerboharne
3 - 14	Exposition "Formes et couleurs" à la médiathèque
8	Randonnées de Bubry cyclo-club
14	Jarret/frites de l'école La Feuillaion
21	Repas du Club des amis et retraités
22	Vente de plants à l'école Teir Dervenn
28	Rando-noz de l'école Sainte-Hélène
MAI	
8	Commémoration du 8 mai 1945
12	Concours de pétanque du Comité des fêtes de Saint-Yves
12 - 13	Représentation théâtrale des Tréteaux de Bubry
13	Trail du Brandifout
16	Congrès de l'UFAC
26	Soirée théâtre de l'ASB
27	Pardon de Saint-Yves et concours de sonneurs et de danseurs
29/05 9/06	Exposition "De la source à la mer" à la médiathèque
JUIN	
3	Stage de harpe du collectif ARP
3	Kermesse de l'école Sainte-Hélène
9	Soirée concerts à Nilhio
12 - 16	Exposition de l'Atelier bulle à la médiathèque
16	Fête de la musique
17	Kermesse de l'école La Feuillaion
24	Kermesse de l'école Teir Dervenn
27/06 1/07	Exposition de Bubry'arts à la médiathèque
29/06 1/07	Fêtes locales de Bubry
30	Feu d'artifice du Comité des fêtes
JUILLET	
8	Fest-dé du Club des amis et retraités
15	Concours de pétanque et repas du quartier de Saint-Trémeur
22	Pardon de la chapelle Sainte-Hélène
26	Cérémonie de la Femme dans la Résistance

AOÛT	
12	Pardon de la chapelle Saint-Armel
12	Concours de pétanque à Kerboharne
14 - 15	Fêtes locales de Saint-Yves
26	Pardon de la chapelle Saint-Guénaël
SEPTEMBRE	
2	Pardon de la chapelle Saint-Clément
9	Repas des Aînés
15	Courses de caisses à savon
16	Pardon de la chapelle de La Salette
22	Portes ouvertes à la caserne des pompiers et repas
23	Pardon de la chapelle Saint-Trémeur
OCTOBRE	
6	Repas du Comité de jumelage et du Bagad Sant-Ewan
7	Pardon de la chapelle Saint-Hervé
20 - 21	Rassemblement de motos de Desmo Breizh 56
28	Marché du terroir
NOVEMBRE	
10	Repas de l'école Teir Dervenn
11	Commémoration du 11 novembre 1918
17	Goûter du Club des amis et retraités
24	Lofo de l'école La Feuillaion
26	Repas des Randonneurs du Brandifout
DÉCEMBRE	
1	Fête de la Sainte-Barbe
1 - 2	Marché gourmand de l'école Sainte-Hélène
8	Repas de l'ASB
16	Fest-dé du club des amis et retraités
18	Arbre de Noël de l'école Sainte-Hélène
20	Spectacle de Noël offert aux écoliers par la municipalité

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS

UTILISATION DES SALLES COMMUNALES : Chaque année, la salle polyvalente est prêtée à titre gratuit aux écoles pour trois manifestations. Les associations de la commune bénéficient également de la gratuité pour leur assemblée générale et une autre manifestation à leur convenance. Après utilisation, les salles doivent être rendues propres ! Concernant les déchets, ces derniers doivent être triés et déposés dans les containers adéquats afin d'assurer une bonne collecte des poubelles.

OUVERTURES DE BUVETTES : Les demandes d'autorisation d'ouverture de buvettes doivent être demandées trois semaines avant la date de la manifestation.

PUBLICITÉ : Afin que l'information de votre manifestation puisse être diffusée sur le site internet de la commune et sur la borne d'information touristique, faites parvenir en mairie votre affiche, envoyez-la par courriel en format image (jpeg, png) à l'adresse : accueil.bubry@gmail.com.

Pour le panneau lumineux, veuillez venir en mairie pour définir avec l'agent de l'accueil le texte de l'annonce.

VIE DE L'ASSOCIATION : A l'occasion d'un changement de bureau, de coordonnées, d'horaires des cours ou de la création d'un site internet ou d'une page facebook, etc., pensez à prévenir la mairie afin que l'information soit relayée !

LES CLASSES 7



Eveno Photo - Baud